



INFO CAMIONNAGE

Bulletin d'information

14 octobre 2022

PERMIS SPÉCIAL DE CIRCULATION

Nouvelle application informatique pour la gestion des permis 633

Fermeture du système de Gestion des permis ministériels (GPM) du 21 au 24 octobre 2022

Le ministère des Transports vous informe que les permis spéciaux de circulation suivants, délivrés en vertu de l'article 633 du Code de la sécurité routière, devront, à partir du 24 octobre 2022, être demandés par l'entremise de l'application [GPM](#) :

Nom du permis	Coût 2022
Camion muni d'un système de levage  (196 Ko)	0,00 \$
Camion muni d'un tridem à l'arrière  (128 Ko)	0,00 \$
Délestable, chariot élévateur, autos, empatement, B train, tracteur tridem  (49 Ko)	0,00 \$
Dos d'âne, longueur 30 m, annuel  (233 Ko)	324,00 \$
Grand train A semi-remorque 12,2 m  (88 Ko)	0,00 \$
Grand train, transport d'autos  (142 Ko)	324,00 \$
Transport d'autos, 27,4 m, sellette surbaissée, autoroute  (90 Ko)	324,00 \$
Véhicule agricole (largeur 5,1 m), commerçant ou recycleur, ailleurs que sur une autoroute  (24 Ko)	278,00 \$

Le [Guide de l'utilisateur du système GPM](#)  (2,8 Mo) explique le fonctionnement.

Veillez prendre note que les permis sans frais seront renouvelés automatiquement encore cette année, mais d'ici le **31 décembre 2023**, le titulaire devra refaire une demande de permis dans GPM, et effectuer le renouvellement de la même façon. À la fin de la période de validité d'un an, vous recevrez un avis d'échéance comme pour les permis associés à des frais. Les autres [règles administratives](#) restent inchangées.

Dans le contexte de ce changement informatique important, **GPM sera fermé du 21 octobre, 18 h, au 23 octobre 2022, 18 h**, et il ne sera possible d'obtenir aucun permis spécial de circulation pour les permis délivrés en vertu des prescriptions suivantes :

- Règlement sur le permis spécial de circulation (classe 1 à 7).
- Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier.
- Article 633 du Code de la sécurité routière.

Pour de plus amples renseignements concernant le permis spécial de circulation, veuillez consulter le site du Ministère au www.transports.gouv.qc.ca, ou communiquez avec l'équipe de Québec 511.

511 (au Québec) 1 888 355-0511 (ailleurs en Amérique du Nord)

English version available upon request